

# RÉUNION DU 29 MARS 2012

L'an deux mille douze le vingt neuf mars à 20 h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON, Maire.

**Étaient présents** : MM. BONNERON, CLAVERIE, CASIMIR, SALES, COLLIVARD, KASPRZAK, Mmes DE GABORY, LATRILLE, MORINIÈRE.

**Absents représentés** : M. MÉTAIS par M. SALES, Mme MATHIEU-VÉRITÉ par Mme MORINIÈRE, Mme CARDON par M. BONNERON.

**Absent excusé** : M. POUVEREAU

**Absent** : M. NIETO

**Secrétaire de séance** : Mme DE GABORY Cécile

**Date de convocation** : 21 mars 2012.

\*\*\*\*\*

*Les comptes rendus des réunions du Conseil municipal du 08 décembre 2011 et du 09 février 2012 sont adoptés à l'unanimité.*

*Une demande de report de la délibération concernant la modification de la délibération prise le 09 février 2012 portant sur la demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est faite par Monsieur le Maire. Le cabinet d'architecture retenu pour le projet de construction de l'école maternelle dans le cadre de la convention d'aménagement d'école doit présenter l'avant-projet sommaire le 04 avril prochain ainsi que le plan de financement relatif à ce dossier. Le report est accepté à l'unanimité.*

## **DÉLIBÉRATION N° 7 / 2012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2011 dressé par M. BRIEL, Receveur :**

### **Le Conseil municipal,**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et de celui de mandats délivrés, les bordereaux des titres et des recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 décembre 2011,
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- la Commission administrative

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N° 8 / 2012 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET COMMUNAL :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONNERON pour présenter à l'approbation du Conseil municipal les comptes de gestion établis par Monsieur le Percepteur et les comptes administratifs. Monsieur le Maire quitte la séance.

<b><u>Section Fonctionnement :</u></b>	Recettes :	865 845,53 €
	Dépenses :	<u>581 638,24 €</u>
	Résultat :	<b>284 203,10 €</b>

<b><u>Section Investissement :</u></b>	Recettes :	172 806,23 €
	Dépenses :	<u>117 315,57 €</u>
	Résultat :	<b>55 490,66 €</b>

Avec des restes à réaliser :

- Dépenses Investissement : 143 931,00 €
- Recettes Investissement : 10 781,00 €

-----  
Solde de :                    - **133 150,00 €**

**Fonds de roulement :**                    **206 543,76 €**

Sur cette somme, sont bloqués les 42 000 € du Conseil Général pour les travaux de la route du CES.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le compte administratif 2011 dressé par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal tient à souligner l'important travail de la commission Finances pour étudier ce compte administratif et permettant de préparer en détail le budget 2012. Monsieur BONNERON présente en détail les charges à caractère général.

**DÉLIBÉRATION N° 9 / 2012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2011 dressé par M. BRIEL, Receveur :**

**Le Conseil municipal,**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et de celui de mandats délivrés, les bordereaux des titres et des recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 décembre 2011,
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- la Commission administrative

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N° 10 / 2012 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur KASPRZAK propose le vote du compte administratif 2011 du budget assainissement.

<b><u>Section Exploitation :</u></b>	Recettes	:	102 548,39 €
	Dépenses	:	<u>37 309,05 €</u>
	Résultat	:	<b>65 239,34 €</b>

<b><u>Section Investissement :</u></b>	Recettes	:	299 093,22 €
	Dépenses	:	<u>33 558,33 €</u>
	Résultat	:	<b>265 534,89 €</b>

**Avec des Restes à Réaliser de :**

Dépenses : 19 600,00 €

Soit un fonds de roulement de **311 174,23 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le compte administratif 2011 dressé par Monsieur le Maire.

- **BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES :**

Madame LATRILLE présente le compte administratif 2011 :

<b><u>Section de Fonctionnement</u></b>	:	Recettes	:	28 049,81 €
		Dépenses	:	27 077,12 €
		Résultat	:	10 972,69 €
<b><u>Section d'Investissement</u></b>	:	Recettes	:	587,00 €
		Dépenses	:	586,07 €
		Résultat	:	0,93 €

Fonds de Roulement : **10 973,62 €**

L'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif seront votés par le conseil d'administration de la caisse des écoles le vendredi 30 mars 2012.

Madame LATRILLE présente le bilan du passage en régie directe depuis septembre 2010.

Le travail de la responsable de la restauration Madame BARES est souligné.

Au regard du bilan financier, il apparaît que le budget a été maîtrisé, ce qui doit permettre d'améliorer la qualité des produits et d'envisager de planifier des investissements.

**DÉLIBÉRATION N° 11 - 2012 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU GAL PAYS CŒUR ENTRE-DEUX-MERS :**

Après présentation du programme du fonds européen Leader coordonné par le Pays Cœur Entre-deux-Mers, Madame DE GABORY fait lecture des notices concernant les demandes de subvention faites pour le traitement des boues pour l'implantation de roseaux pour la station d'épuration et pour la toiture végétalisée de la future école.

Le conseil municipal s'est réuni pour délibérer du financement de certains postes de dépenses correspondant au projet « d'extension de la station d'épuration ».

Lecture faite du projet, de son contenu, des diverses propositions écrites, il a été décidé à l'unanimité de mobiliser des fonds européens LEADER sur les différentes lignes directrices du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à déposer une demande de subvention auprès du GAL Pays Cœur Entre-deux-Mers ;
- DE VALIDER le contenu de l'opération présenté dans la présente délibération,
- D'AUTORISER le maire à signer les documents relatif à cette opération dans le cadre d'une demande de subvention Leader.

### **DÉLIBÉRATION N° 12 - 2012 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU GAL PAYS CŒUR ENTRE-DEUX-MERS :**

Le Conseil municipal s'est réuni pour délibérer du financement de certains postes de dépenses correspondant au projet « création d'une école maternelle dans le cadre de la convention d'aménagement d'école ».

Lecture faite du projet, de son contenu, des diverses propositions écrites, il a été décidé à l'unanimité de mobiliser des fonds européens LEADER sur les différentes lignes directrices du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à déposer une demande de subvention auprès du GAL Pays Cœur Entre-deux-Mers ;
- DE VALIDER le contenu de l'opération présenté dans la présente délibération,
- D'AUTORISER le maire à signer les documents relatifs à cette opération dans le cadre d'une demande de subvention Leader.

### **DÉLIBÉRATION N° 13 - 2012 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION :**

Le Conseil municipal s'est réuni pour délibérer du financement de certains postes de dépenses correspondant au projet « extension de la station d'épuration ».

Lecture faite du projet, de son contenu, des diverses propositions écrites, il a été décidé à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil

- Général de la Gironde pour l'extension de la station d'épuration ;
- D'AUTORISER le maire à signer les documents relatifs à cette opération dans le cadre d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

**DÉLIBÉRATION N° 14 - 2012 : CIMETIÈRE COMMUNAL – REPRISE D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE NON RENOUVELÉE :**

La concession :

- N° 30 attribuée à Mme GIMBRE Marie en date du 20 avril 1966,

a été signalée vide et sera reprise par la commune.

**DÉLIBÉRATION N° 15 - 2012 : TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE MARTILLAC I » :**

Dans le cadre de l'aménagement du Hameau de Martillac I, Monsieur le Maire propose le transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement « Le Hameau de Martillac I ».

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le décret n° 2005-36 en date du 13 avril 2005 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 ;

Vu la demande du lotisseur « SARL Aquitaine Aménageurs » » ;

- **DÉCIDE** du transfert, au profit de la commune de Loupiac, des parties de parcelles à usage de voie à prendre sur les parcelles listées sur les documents d'urbanisme, ainsi que les équipements communs à savoir les canalisations et réseaux, les constructions et ouvrages publics, l'emprise de la voie y compris les trottoirs et les espaces verts ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents et l'acte à venir en vue d'un transfert dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal de LOUPIAC ainsi que les équipements communs cités ci-dessus.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire fait part de l'offre d'un administré de céder à la commune une parcelle de 110 m<sup>2</sup> en bord de Garonne. Le conseil propose dans un premier temps de se renseigner sur les noms des propriétaires limitrophes.
- Monsieur le Maire lit le courrier adressé par Monsieur DEYCARD, président du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Verdélais (SIAEP).
- Lecture du courrier de remerciement du Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) suite à notre vœu pour la défense du droit à la formation.
- Lecture du courrier de remerciement du Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur.
- Monsieur COLLIVARD demande au conseil des informations sur l'avancement du site internet. Madame DE GABORY précise que le site ne sera pas mis en ligne tant qu'il n'y aura pas de garanties suffisantes d'un suivi, d'une mise à jour régulière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.